



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation
sous-direction de la recherche, de l'innovation
et des coopérations internationales
Bureau des relations européennes
et de la coopération internationale
19 avenue du Maine
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDRICI/2017-817
16/10/2017**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/03/2018

Cette instruction abroge :

DGER/SDRICI/2016-692 du 01/09/2016 : promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2016-2017.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2017-2018.

Destinataires d'exécution

Etablissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricole
Etablissements d'enseignement supérieur publics et sous contrat
Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : cette note de service ouvre la cinquième édition du Prix ALIMENTERRE, concours national de films courts réalisés par des collégiens, des lycéens ou des étudiants, autour du thème « Nourrir la planète, aujourd'hui pour demain » pour inviter les jeunes à questionner les modes de production et de consommation des produits agricoles, à des fins alimentaires ou pas.

Le film « coup de cœur » fera l'ouverture du festival de films documentaires ALIMENTERRE en 2018, festival d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale. La DGER incite les établissements d'enseignement agricole à participer à ce festival annuel dans le cadre de la mission de coopération internationale.

Chaque année, du **15 octobre au 30 novembre**, le Festival de films **ALIMENTERRE** invite à des **débats avec des spécialistes** français ou étrangers sur les **enjeux agricoles et alimentaires** mondiaux, à partir d'une **sélection annuelle de cinq à sept films documentaires**.

Pendant cette période et dans le cadre du Festival, les films peuvent être diffusés moyennant des droits négociés à des tarifs préférentiels. Chaque projection est suivie d'un débat ouvert, impliquant la mobilisation d'au moins deux intervenants et une participation forte du public.

Ce **Festival est** coordonné par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et mis en œuvre par différents acteurs en France : associations, cinémas, collectivités territoriales, etc.

Le réseau éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale de l'enseignement agricole (<http://red.educagri.fr/>) participe à la diffusion et au choix des films de ce Festival. Il peut être sollicité par les établissements pour appuyer leur participation.

La DGER incite l'ensemble des établissements d'enseignement agricole à participer à ce festival en proposant, dans l'établissement et pour un public large, une ou plusieurs projections d'un ou plusieurs films librement choisis parmi ceux proposés, projections suivies de débats faisant intervenir des personnalités extérieures. La participation à ce festival se fait en collaboration avec une association locale, relais de ce festival (la **liste des pôles et relais du réseau ALIMENTERRE est en annexe 4 de cette note**) et, pour l'enseignement technique, en coopération avec le SRFD/SFD.

La participation à ce Festival entre pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. Elle participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

Ce Festival se double pour la cinquième fois d'un concours, le prix ALIMENTERRE, conçu par le CFSI et la DGER, afin de proposer un nouvel outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune sur les questions agricoles et alimentaires.

Ce concours invite les apprenants à réaliser un film court en français (maximum cinq minutes) sur le thème « Nourrir la planète, aujourd'hui pour demain ».

La participation au concours est libre et gratuite. Ce concours est ouvert, au-delà des établissements d'enseignement agricole, à tout groupe de jeunes entre 14 et 25 ans qui souhaite y participer. La notion de « groupe de jeunes » est tout à fait ouverte. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (collégien/lycéen ou étudiant).

A travers ce concours, la DGER souhaite valoriser les actions et partenariats internationaux des établissements d'enseignement agricole (notamment les déplacements à l'étranger des apprenants). En effet, lors des stages ou des séjours académiques à l'étranger, les participants au concours pourront en profiter pour apporter un autre regard à travers les séquences filmées.

La DGER invite les équipes pédagogiques à se servir de ce concours pour enrichir les réflexions des apprenants sur le changement climatique.

Les apprenants souhaitant participer devront faire parvenir au CFSI (cf. modalités pratiques p. 3 et suivantes) leur film avant le **18 mars 2018 à minuit, accompagné des annexes 1 (présentation du projet) et 2 (autorisation de diffusion de l'image) dûment remplis.**

Avec l'appui de leurs équipes pédagogiques, ils sont invités à signaler en amont leur intention de participer au chargé de mission coopération internationale du SRFD/SFD. Ils pourront par ailleurs chercher le soutien **des pôles et relais du réseau ALIMENTERRE (cf. annexe 4)**.

Les prix, qui seront remis le 17 mai 2018 au Ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), sont les suivants :

- catégorie Collégiens/Lycéens : une journée sur le thème du cinéma à Paris. En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 4 personnes, seuls les frais de 4 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant du groupe.
- catégorie Etudiant : Le groupe lauréat remportera un bon d'achat de 300 EUR par personne pour du matériel audiovisuel. En cas de récompense d'un groupe constitué de plus de 2 personnes, seuls 2 bons d'achat seront offerts.
- Coup de cœur du jury : une diffusion dans le cadre du festival de films ALIMENTERRE 2018 du film, qui sera sélectionné parmi l'un des six films récompensés (trois premières places de chaque catégorie).
- 2e et 3e meilleurs films de chaque catégorie : Des récompenses « surprise » seront également prévues.

Pour l'ensemble des films récompensés :

- projection des films lauréats à Paris lors du Salon de l'agriculture 2019.
- diffusion sur les sites internet animés par le CFSI et la DGER du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Le règlement relatif à ce concours est consultable à partir de la p. 3.

L'affiche du prix ALIMENTERRE se trouve en annexe 3 et est téléchargeable sous : <http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/affiche-prix-alim-2018-a3-rvb.pdf>. Elle peut être imprimée et affichée dans les établissements, afin de diffuser le lancement de ce prix auprès des apprenants et des équipes pédagogiques.

J'encourage les établissements d'enseignement agricole à participer nombreux à ce concours.

*Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche*

Philippe VINÇON

Règlement

LE PRIX ALIMENTERRE

Historique

Le prix a été conçu par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), coordinateur national de la campagne ALIMENTERRE en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin d'offrir un outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires. Ce partenariat permet à la fois de diffuser le prix dans tous les établissements de l'enseignement agricole en France et de donner un écho au sujet et aux lauréats auprès d'un large public. L'édition 2018 est la cinquième édition.

Objectifs

Les participants devront réaliser un film court (entre 2 et 5 min maximum) en français sur le thème : **Nourrir la planète, aujourd'hui pour demain.**

En 2017, près de 800 millions de personnes souffrent de la faim. Les paysans, pourtant à la source de notre alimentation, en sont les premières victimes. Si rien n'est fait, ce constat risque d'augmenter alors que la population mondiale devrait atteindre plus de 9 milliards de personnes en 2050 (FAO) et que le changement climatique menace en premier lieu les populations les plus vulnérables. **Comment nourrir la planète, aujourd'hui pour demain ?** Ce n'est pas un problème de disponibilité alimentaire, mais bien d'accès à l'alimentation et aux moyens pour la produire qui fait défaut. Le modèle agricole qui domine au niveau mondial privilégie une production industrielle au détriment des écosystèmes. L'exploitation à outrance des ressources naturelles, que ce soit pour l'énergie, l'alimentation humaine ou animale, met en danger nos modes de vie, en particulier les paysans, menacés par un accès de plus en plus limité aux moyens pour produire et s'alimenter. **Quelles sont les alternatives pour une production durable et une alimentation saine et en quantité suffisante pour toutes et tous ?** Ici et ailleurs, des femmes et des hommes s'engagent et proposent des solutions.

Plus d'information :

Centre de ressources ALIMENTERRE :

http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/institut_vleben_une_nouvelle_approche_pour_nourrir_la_planete_2013.pdf

<http://www.alimenterre.org/sites/www.cfsi.asso.fr/files/946-defis-sud-alternatives-positives-intro.pdf>

Site du CFSI

http://www.cfsi.asso.fr/sites/www.cfsi.asso.fr/files/338bis_hd-ss-traits-coupe-bdef.pdf

Site de la FAO :

<http://www.fao.org/hunger/fr/>

Blog la Faim expliquée :

http://www.lafaimexpliquee.org/La_faim_expliquee/Accueil.html

Site de RESOLIS

www.resolis.org (observatoires des initiatives alimentaires responsables et durables)

Qui peut participer ?

La participation est ouverte aux candidatures individuelles ou collectives de jeunes, habitant en France¹, entre 14 et 25 ans², selon deux catégories :

- collégiens/lycéens/jeunes de moins de 18 ans³
- étudiants/jeunes entre 18 et 25 ans⁴.

Si un groupe peut correspondre à une classe entière, rien n'interdit aux adultes encadrants (enseignants, documentalistes, surveillants ou autres adultes) de former un groupe composite au sein de l'établissement, rassemblant des élèves de niveaux et de disciplines différentes, sur la seule base du volontariat. Toutefois, le groupe devra être homogène en termes de catégorie (collégiens/lycéens/jeunes de moins de 18 ans ou étudiants/majeurs de moins de 26 ans).

Un groupe candidat (plus de 2 personnes) devra désigner un représentant.

La participation au prix est libre et gratuite.

Critères techniques

Durée du film

Les participants devront présenter un film d'une durée de moins de 5 minutes (hors générique), accompagné d'un titre explicite.

Typologie du film

Le film pourra être indifféremment un reportage, lors d'un stage à l'étranger par exemple, un documentaire, un sketch, une fiction, un film d'animation ou toute autre production selon la créativité des participants. La vidéo sera créée avec le matériel disponible (caméra, appareil photo numérique, téléphone portable, ordinateur, etc.).

Format du film

Le fichier transmis devra être un fichier numérique indépendant, de la meilleure qualité possible (maximum 4 Go). Il n'y a pas de format imposé. Il sera fonction de l'appareil et des logiciels utilisés (mp4, wmv, etc.)

Ci-dessous, voici quelques programmes pouvant être utiles dans la réalisation du film :

- Pour le son : Audacity <http://audacity.sourceforge.net/?lang=fr>
- Pour le montage vidéo : Windows Movie Maker <http://www.clubic.com/telecharger-fiche10967-windows-movie-maker.html>
- Pour la retouche d'image : Photofiltre <http://photofiltre.free.fr/frames.htm>

Déroulement

18 mai 2017 : lancement officiel du Prix 2018 lors de la remise du Prix 2017

18 mars 2018 (avant minuit) : date limite de remise des films (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

17 mai 2018 : publication des résultats, remise des prix au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et lancement du Prix 2018

1 Les conditions de prise en charge des déplacements (remise des prix, réalisation du prix, etc.) seront limitées à un forfait / déplacement / personne, en fonction du lieu de résidence des jeunes (métropole ou hors métropole). Les montants de ces forfaits seront décidés lors de la publication des résultats, en fonction du budget disponible.

2 Les candidats doivent avoir au moins 14 ans et moins de 26 ans, à la date de remise des films.

3 Les personnes majeures scolarisées dans le secondaire seront intégrées dans cette catégorie.

4 Toute personne majeure de moins de 26 ans au moment de la remise du film

15 octobre – 30 novembre 2018 : diffusion du film « Coup de cœur du jury » pendant le Festival de films ALIMENTERRE.

Prix

Prix du meilleur film dans la catégorie « Collégien/Lycéen »

Le groupe lauréat remportera une journée sur le thème du cinéma à Paris.

En cas de prix attribué à un groupe constitué de plus de 4 personnes, seuls les frais de 4 personnes seront pris en charge, en concertation avec le représentant.

Prix du meilleur film dans la catégorie « Etudiant/Jeune moins de 26 ans »

Le groupe lauréat remportera un bon d'achat de 300 EUR par personne pour du matériel audiovisuel. En cas de prix attribué à un groupe constitué de plus de 2 personnes, seuls 2 bons d'achat seront offerts.

« Coup de cœur du jury »

Ce film sera sélectionné parmi l'un des six films récompensés (trois premières places de chaque catégorie) et sera diffusé dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE 2018.

2e et 3e meilleurs films

Des récompenses « surprises » seront également prévues pour les 2^e et 3^e meilleurs films de chaque catégorie.

Pour l'ensemble des films récompensés

- projection des films lauréats lors du salon international de l'agriculture (SIA) 2019 à Paris sur le stand du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ;
- diffusion sur les sites internet du CFSI et du RED.

Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir son film avant le 18 mars 2018, 23:59 (cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi), de préférence partagé sur un drive, sinon par courrier postal ou par « wetransfer »⁵. Cet envoi contiendra :

- le fichier numérique du film court ;
- l'annexe1 dûment remplie

Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB

CFSI
Prix ALIMENTERRE du film court – Catégorie (à préciser)
32 rue Le Peletier
75009 PARIS

Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer »

Indiquer dans le titre « Prix ALIMENTERRE du film court – Catégorie (à préciser) »
alimenterre@cfsi.asso.fr

Jury

Le jury sera composé au moins de 9 personnes :

- des représentants du CFSI (salarié et/ou membre) ;
- des représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- des membres du réseau ALIMENTERRE ;
- le lauréat du Prix ALIMENTERRE 2017 (ou le représentant du groupe) ;
- 1 professionnel de l'image ;
- des professionnels de l'agriculture et de l'alimentation.

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant un projet.

5 Ou tout autre site rendant le même service de transfert gratuit de fichier lourd.

Critères

Le jury sélectionnera les films lauréats répondant aux critères suivants :

- qualités audiovisuelles : cadrage, image, lumière, son, effets, etc. ;
- qualités de la construction du film : titre, scénario, progression, rythme, dialogue, créativité, etc. ;
- pertinence du film avec le thème choisi : qualité, simplicité et clarté des textes et messages, etc.

Entre deux films de qualité égale, le jury préférera le résultat d'une dynamique de travail collectif, favorisant l'interdisciplinarité.

Droits de diffusion

Les ayants droit des films cèdent gracieusement au CFSI et à la DGER du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, sans contrepartie et pour une durée indéfinie, le droit de reproduction et de publication non commerciale de leur film, ses photographies et ses extraits (moins de 1 minute), pour la diffusion sur leurs sites internet et dans le cadre du Festival de films ALIMENTERRE. La cession prend effet à la date de publication des résultats.

Droits de propriété intellectuelle

Les groupes candidats **s'engagent à être en possession des droits musicaux, filmiques ou textes des œuvres inclus dans le film**. Dans le cas contraire, la responsabilité du CFSI et de la DGER du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation ne saurait être engagée.

Il est conseillé que le son de la vidéo ne soit pas une musique extraite des répertoires de la SDRM (Société pour l'administration du Droit de Reproduction Mécanique des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs). Des solutions existent pour diffuser de la musique « libre de droit » mais toujours sous certaines conditions d'utilisation. Le site suivant propose notamment un catalogue important d'illustrations musicales sous licence « creativecommons » : <http://www.auboutdufil.com/>

Droits à l'image

Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin. Un modèle d'autorisation est proposé en annexe 2.

Les représentants des groupes acceptent également que les photographies prises le jour de la cérémonie de remise des prix soient utilisées à des fins de communication sur l'événement sur les outils du CFSI et de la DGER du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Autres

Le CFSI représenté par sa direction, conjointement avec la DGER du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

LES ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le CFSI

Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l'appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd'hui, le CFSI, association reconnue d'utilité publique, rassemble 23 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d'honneur du CFSI jusqu'en 2013, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits humains partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne la campagne ALIMENTERRE.

www.cfsi.asso.fr

Ils soutiennent le CFSI pour ses activités ALIMENTERRE :

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



Le Festival ALIMENTERRE bénéficie du soutien financier de l'Agence Française de Développement, de Biocoop, de la Fondation Daniel et Nina Carasso, de la Fondation Léa Nature Jardin Bio et de Triballat Noyal. Les idées et les opinions présentées sont celles du CFSI et ne représentent pas nécessairement celles des organismes précités.

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.

La coopération internationale est l'une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale, la formation continue, l'insertion et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix ALIMENTERRE et encourage les établissements à y prendre une part active.

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DU PROJET

Tous les champs sont obligatoires

Titre du film :

Catégorie :

Collégien, lycéen, jeune de 14 à 17 ans (inclus)

Etudiant, jeune entre 18 et 25 ans

Représentant du groupe :

Nom, prénom :

Adresse e-mail :

Téléphone :

Liste détaillée des participants au Prix ALIMENTERRE :

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Etablissement

Si vous avez besoin de plus d'espace, merci de reproduire et compléter le tableau en page suivante

Si nécessaire, liste des enseignants

Nom	Prénom	Fonction	Etablissement

Présentation du projet à l'attention du jury (5 lignes - indicatif)

Origine du projet, présentation du groupe, contenu du message, scénario, etc.

ANNEXE 2 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

D'une manière générale, la reproduction et la diffusion de l'image ou la vidéo d'une personne doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

Rappel : Les principes issus du droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelle sera la durée de l'utilisation de cette image ?).

Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.

Source : CNIL -

<http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/lutilisation-de-limage-des-personnes/>

"Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin." *Extrait du règlement du Prix ALIMENTERRE 2017*
Merci de faire compléter cette annexe à tous les participants qui apparaissent dans le film.

Je soussigné(e).....
 Né(e) le⁶.....
 Demeurant.....

Autoriseà me filmer dans le cadre de la réalisation d'une vidéo pour le Prix ALIMENTERRE 2018 – Concours de films courts à destination des jeunes de 14 à 25 ans.

J'accepte que mon image soit diffusée gratuitement sur les sites internet et chaînes Internet du CFSI et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (organisateur du concours), ainsi que lors des séances du Festival de films ALIMENTERRE, organisées par les pôles et relais ALIMENTERRE dans tous les pays où se déroule le Festival.

Le CFSI et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'engagent à ne pas utiliser ce film à des fins commerciales.

A, le

Nom, prénom
 (Signature précédée de la mention Lu et Approuvé)

⁶ Si les prises de vues concernent une personne mineure, l'autorisation doit être signée par les parents ou le responsable légal.

ANNEXE 3 : AFFICHE DU PRIX ALIMENTERRE 2018

PRIX CONCOURS DE FILMS COURTS OUVERT AUX 14 - 25 ANS ALIMENTERRE



ÉDITION 2018
SUR LE THÈME
NOURRIR LA PLANÈTE,
AUJOURD'HUI
POUR DEMAIN

À GAGNER

UN BON D'ACHAT POUR DU MATÉRIEL VIDÉO
UNE JOURNÉE SUR LE THÈME DU CINÉMA À PARIS
UNE PRÉSENTATION DU FILM AU SALON
INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Organisé par :



Règlement du concours et informations complémentaires sur www.cfsi.asso.fr

Annexe 4 : Répertoire des pôles et relais ALIMENTERRE

Région	Rôle	Structure	Contact	n°	Rue	Complément	CP	Ville
Auvergne Rhône-Alpes	pôle régional	Anis Etoilé	Celine.porcheron.ab@gmail.com ; contact@anisetoile.org		Site de Marmilhat	Maison des Paysans	63 370	Lempdes
Auvergne Rhône-Alpes	pôle régional	Artisans du monde (ADM)	adm.bourg@gmail.com	12	rue Paul Pioda		1 000	Bourg-en-Bresse
Auvergne Rhône-Alpes	pôle régional	Pays de Savoie Solidaires	veronique.dasilva@paysdesavoiesolidaires.org	83	place St Léger		73 000	Chambéry
Auvergne Rhône-Alpes	pôle régional	Le Grain Drôme Ardèche	legraindromeardeche@yahoo.fr			Maison pour tous	7 300	Tournon
Auvergne Rhône-Alpes	pôle régional	La Fol 74	svefederatif@fol74.org	3	avenue de la Plaine		74 000	Annecy
Bourgogne – Franche Comté	pôle régional	ReCiDev	contact@recidev.org	3	Avenue du Parc		25 000	Besançon
Bretagne	pôle départemental - Morbihan	CRISLA	crisla.lorient@ritimo.org	1	avenue de la Marne		56 100	Lorient
Bretagne	pôle départemental - Finistère	CICODES	cicodes@ritimo.org	4	boulevard de Créac'h Gwen		29 000	Quimper
Bretagne	pôle départemental - Ile et Vilaine	Cridev	cridev@ritimo.org	41	avenue janvier		35 000	Rennes
Bretagne	pôle départemental - Côtes d'Armor	RESIA	resia@ritimo.org	30	rue Brizeux		22 000	Saint-Brieuc
Centre Val de Loire	pôle régional	Centraider	contact@centraider.org	59 bis	Faubourg Chartrain		41 100	Vendôme
Région	Rôle	Structure	Contact	n°	Rue	Complément	CP	Ville
Grand Est	pôle régional	ACCIR	accir@orange.fr		Route de Suippes	Complexe Agricole du Mont Bernard BAT CDER	51 000	Châlons-en-Champagne

Grand Est	pôle régional	Multicolor	anim@multicolor.org ; contact@multicolor.org	48	esplanade Jacques Baudot		54000	Nancy
Haut de France	pôle régional	Cap Solidarités	capsolidarites@capsolidarites.asso.fr	12	Rue de Douai		59 000	Lille
Ile-de-France	pôle régional pour public jeune	Starting-block	cesar@starting-block.org	32	Rue Delizy		93 500	Pantin
Ile-de-France	pôle régional pour grand public	CFSI	infocdr@cfsii.asso.fr ; ead@cfsi.asso.fr	32	rue le Peletier		75 009	Paris
La Réunion	pôle national	Terra habilis O. I.	terra.habilis.oi@gmail.com	46	rue du four à chaux		97 410	Saint-Pierre
Martinique	pôle départemental	Collectif ALIMENTERRE	collectifalimenterremartinique@gmail.com					
Normandie	pôle régional	Horizons Solidaires	l.crispe@horizons-solidaires.org ; contact@horizons-solidaires.org	2	rue saint ouen		14 000	Caen
Nouvelle Aquitaine	pôle régional	RADSI	radsir@radsir.org	351	cours de la libération	Bat A11, premier étage	33 400	Talence
Nouvelle Aquitaine	pôle régional	KuriOz	contact@kurioz.org	6 bis	rue Albin Haller		86 000	Poitiers
Nouvelle Aquitaine	pôle régional	Maison des Droits de l'Homme	mdh.limoges@free.fr	37	rue Frédéric Mistral		87 100	Limoges
Occitanie	pôle régional	Lafi Bala	lafibala@lafibala.org		Avenue de la Galline	Lycée Honoré de Balzac - BP 47	34 172	Castelnau-Le-Lez
Occitanie	pôle régional	CROSI MP	charge.mission.1@crosi.org	108	route d'Espagne	Espace associatif Anadyr	31 100	Toulouse
Région	Rôle	Structure	Contact	n°	Rue	Complément	CP	Ville
Pays de la Loire	pôle régional	Coopération Atlantique	aurelie.cauwelier@cooperation-atlantique.org ; accueil@cooperation-atlantique.org	8	rue Saint Domingue		44 200	Nantes

Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental - Var	RTM Draguignan	rtm@ritimo.org	55	avenue du 4 Septembre	Espace Millaud	83 300	Draguignan
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental - Hautes-Alpes	E'changeons le Monde	education.elm@free.fr	17	Rue Jean Eymar		5 000	GAP
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental - Vaucluse	Lycée agricole Carpentras	bachir.chaib-eddour@educagri.fr	310	Chemin Hermitage		84 200	Carpentras
Provence-Alpes-Côte d'Azur	pôle départemental - Bouches du Rhône	Artisans du Monde	marseille_adm@yahoo.fr	87	Boulevard de la libération		13 001	Marseille

Pour une région ou un département absent, prenez contact avec le CFSI : alimenterre@cfsi.asso.fr

Toutes les informations actualisées sont sur la page : <http://www.festival-alimenterre.org/relais-festival/France>